



Honoraires TTC au 01/01/2020

Nature des transactions	Taux de commission (1)
Appartements et Maisons :	
- Transactions inférieures ou égales à 300.000 € TTC	6,00%
- Transactions supérieures à 300.001€ TTC	5,00%
Terrains	5,00%
Fonds de commerce	10,00%

(1) Taux de commission appliqué sur le montant total TTC de la transaction.

La TVA applicable en vigueur au 1er janvier 2020 est de 20,00%

NOTA :

Le titulaire de la carte professionnelle prévue à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ne peut négocier ou s'engager à l'occasion d'opérations spécifiées à l'article 1er, sans détenir un mandat écrit préalablement délivré à cet effet par l'une des parties. (Article 678 du 20 juillet 1972), modifié par décret 2005-1315 du 31 octobre 2005). Aucune commission ne nous sera due avant conclusion d'une transaction.

CRAZY HOME SAS

1 place de la Chapelle 64600 Anglet - Tel/Fax : 05 59 54 81 39

Email : contact@crazyhome.fr - Site internet : www.crazyhome.fr

Carte N° CPI 6401 2018 000 031 816 CCI Bayonne – Garantie 120.000€ CGAIM 89 rue de la Boétie 75008 Paris
SAS au capital de 5.000€ - RCS B 518 323 191 00016 - Code APE 6831Z - TVA Intra FR27 518323191